

Paris, le 8 février 2010

Appel à l'action du congrès de la FSU réuni à Lille le 5 février 2010
**Pour une action nationale interprofessionnelle
la plus large possible**

La crise financière, économique, sociale et environnementale qui sévit depuis plus de deux années est loin d'être terminée. Le congrès de la FSU a pu mesurer les conséquences dramatiques de cette situation qui se traduit par une augmentation du chômage et de la précarité, touchant particulièrement les salariés les moins qualifiés, les jeunes et les femmes. Ainsi les inégalités entre les individus, et aussi entre les territoires, se creusent et les solidarités sont mises à mal... Le gouvernement cherche à en finir avec « le modèle social français ». Il a donc mis en œuvre une entreprise de destruction des services publics et de casse de la Fonction publique : réduction drastique des effectifs, réduction du périmètre des missions des personnels, dégradation des conditions de travail (individualisation des salaires et carrière, mise en concurrence des personnels...), réorganisation/destruction des services déconcentrés (comme la disparition des IA)... par la mise en place de réformes telle que la RGPP. Il en va de même avec la loi mobilité, qui permet le licenciement de fonctionnaires et que la FSU condamne. Or, le gouvernement annonce encore pour le budget 2011, plus de 33 000 suppressions de postes dans la Fonction publique.

Et le gouvernement s'en prend à l'ensemble des acquis sociaux notamment aux fondements des retraites solidaires et menace le Code de pensions.

Dans ce contexte, compte tenu de l'importance que la FSU a pris dans le mouvement social, elle a une responsabilité particulière à assumer. Elle doit être à la fois force de proposition en matière de luttes générales et initiatrices d'actions sur son champ propre de responsabilité.

Dans l'éducation, après la réforme du primaire et de celle de la voie professionnelle, les suppressions de postes, les réformes du second degré celles du supérieur et de la recherche, celle de la formation des enseignants, de la gouvernance et des EPLE confirment l'abandon de l'objectif affiché de la réussite de tous les jeunes de la maternelle à l'université. Et les suppressions de postes ont forcément des conséquences sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels et d'étude des élèves. Dans les écoles, collèges et lycées, les opérations de carte scolaire sont marquées par un appauvrissement du système éducatif et ses conséquences désastreuses. Les

actions liées à la préparation de la rentrée 2010 se développent. Dans le second degré, après la publication des décrets et arrêtés organisant les réformes Chatel (gouvernance EPLE, voie générale et technologique, orientation) et avec les annonces de suppression de postes, la mobilisation s'organise dans nombre d'établissements. La FSU soutient ces actions menées à l'appel des syndicats nationaux et appelle à les développer. La FSU mesure et dénonce les effets néfastes engendrés par la réforme de la voie professionnelle, qui est de même nature et dans la même logique que celle des voies générales et technologiques, et y réaffirme son opposition.

La restructuration en profondeur de **l'enseignement supérieur et de la recherche** en 5 ou 6 campus au service d'intérêts économiques immédiats est accélérée par le plan Campus et le grand emprunt aux répartitions sélectives et opaques. Elle risque de consacrer la mise en place d'universités à deux vitesses, certains établissements étant cantonnés au niveau licence, sans lien avéré avec la recherche.

Dans la Fonction publique, la FSU appelle à poursuivre l'action contre la RGPP, elle juge inacceptable le projet de décret sur la « réorientation professionnelle » et proposera que soit décidé, lors de la rencontre des fédérations de fonctionnaires, une action commune contre ce projet et contre la politique gouvernementale dans la Fonction publique. Le ministre doit annoncer après le 15 février l'agenda social de la Fonction publique. La FSU y portera ses revendications contre la précarité et entend mobiliser les personnels concernés par des délégations dans les départements, conférence de presse... et pour la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat. Elle s'inscrit pleinement dans la campagne pour les Etats généraux du service public. Elle appelle ses syndicats nationaux et sections départementales à y contribuer largement en travaillant avec les organisations des Etats généraux avec les membres du collectif.

Des centaines de milliers de chômeurs risquent de se retrouver sans aucune allocation d'ici peu de temps. Aussi la FSU réitère sa proposition de la tenue dans des délais rapides d'une conférence nationale. Elle aura pour objet l'amélioration et la refonte des allocations en fin de droit relevant de l'Etat ainsi qu'une renégociation de la



convention Unedic afin que le revenu de remplacement pour les chômeurs offre un niveau décent et correct. La FSU appelle aux convergences les plus larges entre les organisations syndicales et les organisations de chômeurs afin de peser positivement sur ces négociations. La FSU est disponible pour participer à toutes mobilisations allant en ce sens.

La FSU s'inquiète des effets négatifs que **la réforme de la taxe professionnelle** et la future loi sur les collectivités territoriales ne manqueront pas d'avoir sur les missions assurées par celles-ci ainsi que sur la situation des personnels non titulaires et dont le taux dans certains départements ultra marins dépasse souvent 50%. Elle dénonce le décret qui avec l'aval de la CNAF dérègle dangereusement les normes d'accueil des enfants en crèche collectives.

La FSU condamne le projet de réforme du juge d'instruction et soutient le mouvement de défense de l'indépendance de la justice initié à cette occasion. Elle participera aux initiatives en ce sens. Elle combattra le projet régressif de Code de justice pénal des mineurs et le projet de loi qui étend à nouveau les mesures de sûreté.

Lors de son congrès La FSU a réaffirmé ses mandats pour les retraites, le maintien et la reconstruction du Code des pensions pour assurer 75% du traitement des 6 derniers mois à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations et pour le régime général, le calcul sur les 10 meilleures années. Elle s'opposera à toute nouvelle remise en cause. Elle ne se laissera pas imposer le débat qui consiste à privilégier la question de l'allongement du temps de travail. Elle posera la question du financement, de la prise en compte des études et de la pénibilité au travail. Pour cela la FSU alimentera le débat en élaborant des outils. Le congrès national lance un appel public « Retraites : la FSU appelle à se mobiliser ».

La FSU appelle les personnels de l'éducation à poursuivre et amplifier dans la période à venir l'action contre les réformes ministérielles, contre les suppressions de postes, contre les mesures sécuritaires développées à l'école qui stigmatisent toujours plus les élèves et les établissements scolaires et pour les propositions alternatives qu'elle porte pour un service éducatif capable d'assurer la réussite de tous les jeunes.

La FSU appelle l'ensemble des mouvements laïques à construire une riposte unitaire aux multiples attaques dont la laïcité est l'objet.

Elle soutient la mobilisation des informaticiens des services déconcentrés de l'Education nationale.

Dans l'enseignement supérieur, la FSU appelle à réussir la journée précarité du 8 février.

La FSU appelle à poursuivre et amplifier la mobilisation des enseignants et des formateurs, avec les étudiants et les stagiaires, pour l'abandon de la réforme de la formation des enseignants imposée par le gouvernement et le retrait des textes d'application sur la formation par des motions dans les conseils d'établissement et une campagne massive d'opinion : réunions d'information citoyennes, travail avec les fédérations de parents d'élèves, les syndicats lycéens et étudiants, les associations liées à l'éducation, appel à signature massive de la pétition « 100 000 voix pour la formation ».

Elle propose de développer à cet effet, au plus vite, des

initiatives à tous les niveaux pour favoriser les échanges et répondre aux attentes des étudiants et des stagiaires, des personnels et des formateurs et de poursuivre l'action. Ce travail fédéral intersyndical devra déboucher sur une initiative nationale dans la continuité des assises de la formation FSU de novembre 2009 et des diverses initiatives locales pour faire aboutir le travail de réflexion collective pour une toute autre réforme.

Les projets concernant les modalités de services des lauréats des concours de recrutement 2010 sont inacceptables. La FSU rappelle son exigence d'une année de formation en alternance (1/3 en établissement, 2/3 en formation) par les lauréats des concours dès 2010 en tant que fonctionnaires stagiaires.

La FSU appelle à l'élargissement du soutien aux luttes des travailleurs sans papier. Elle exige qu'ils soient régularisés au titre de leur activité professionnelle dès aujourd'hui.

La FSU appelle à participer à la marche mondiale des femmes qui sera lancée le 8 mars dans tous les pays et aboutira à Bukavu au Congo le 17 octobre. Un colloque et une manifestation auront lieu les 12 et 13 juin à Montreuil.

La FSU s'inscrit également pleinement dans l'action unitaire des retraités du 24 février. Elle appelle l'ensemble de ses militants à mobiliser largement les retraités pour la revalorisation de leur pension. Elle les invite à poursuivre les actions au niveau départemental et régional sur leurs problèmes spécifiques.

Le 21 janvier pour la défense et le développement des services publics et le 30 janvier lors de la manifestation nationale pour l'Education, l'engagement des personnels dans les initiatives revendicatives confirme que le potentiel de mobilisation existe, qu'elle est grandissante. Elles témoignent d'une perception accrue du danger pour l'avenir des services publics et du système éducatif et de la nécessité d'intervenir pour contrer cette politique et faire valoir nos propositions sur l'avenir du système éducatif.

La responsabilité du mouvement syndical est de tout mettre en œuvre pour empêcher la mise en place de ces « réformes » et d'imposer des alternatives à ces politiques libérales dévastatrices. Sur tous les secteurs la mobilisation est à l'ordre du jour contre la politique gouvernementale actuelle : retraites, services publics, Fonction publique, Education, emploi, environnement, culture, santé, protection sociale... La FSU recherchera les possibilités de construire à tous les niveaux un plan d'action aussi unitaire que possible. L'ensemble de ces attaques qui peuvent intervenir à des moments différents appellent une convergence de réponses du mouvement syndical. Le congrès de la FSU appelle l'ensemble des personnels à se réunir et discuter des modalités d'action à mettre en œuvre pour une mobilisation d'ampleur.

Lors de la prochaine réunion inter-professionnelle, elle portera ses propositions avec le souci d'en sortir avec un appel le plus unitaire possible et très rapidement une décision d'action nationale interprofessionnelle la plus large possible, sans exclure aucune modalité d'action (grève, manifestation...), dès début mars, s'intégrant dans un plan d'action permettant d'articuler actions sectorielles et actions générales, de faire monter en puissance la riposte sur les différents dossiers (qualité et développement des services publics, RGPP, emploi, pouvoir d'achat...) et notamment celui des retraites.



POUR des mesures éducatives et le renforcement des équipes pluri-professionnelles

Communiqué de presse FSU du 3 février 2010 : SNES - SNUipp - SNEP - SNUEP - SNUAS-FP - SNICS - SNASUB – UNATOS - SNUPDEN - SNPI - SNPES-PJJ - SNUCLIAS

Encore une fois, le Ministre de l'Education Nationale communique à grands renforts médiatiques sur la « sécurisation » des établissements scolaires.

Après la mort tragique d'un lycéen dans le Val de Marne, Luc Chatel dresse un bilan d'étape de la « sanctuarisation » des établissements scolaires engagée l'an dernier et appelle au renforcement et à l'accélération de ce qui, pour la FSU, se réduit à une politique sécuritaire, qui ne règle en rien le fond de la question des violences à l'Ecole. Cette violence ne peut être isolée des violences économiques et sociales...

Les « diagnostics de sécurité » établis montrent un profond décalage entre les annonces gouvernementales et les besoins identifiés par les établissements. Cela met en lumière, comme les études l'ont déjà démontré, que la mise en place de portiques de sécurité, par exemple, ne constitue pas une solution pour faire face à la violence en milieu scolaire pour près de 99% d'entre eux. En revanche, la grande majorité des besoins identifiés par les établissements concernent l'aménagement des locaux mais les travaux n'ont pas encore été réalisés, faute d'engagements financiers.

Concernant les équipes mobiles de sécurité, le Ministre entretient un grand flou derrière l'apparente objectivité des données statistiques qu'il multiplie à l'envi. Comment peut-on imaginer que ces équipes puissent constituer une réponse à la violence scolaire ? En effet, à aucun moment il n'évoque par exemple le statut des personnels qui composent ces EMS. La FSU rappelle qu'ils ont été recrutés pour l'essentiel parmi des jeunes sans expérience ni formation et qu'ils occupent des emplois précaires quand ce ne sont pas déjeunes retraités. D'ailleurs, le Ministre se garde bien de préciser quel est leur impact ni dans les établissements dans lesquels ils sont basés ni dans ceux où ils interviennent. Rien ne saurait justifier la généralisation de ce dispositif.

Il existe depuis longtemps des relations entre les établissements scolaires et la police ou la gendarmerie. Pour autant, il ne saurait être question, pour la FSU que des policiers ou des gendarmes soient installés dans les établissements.

La FSU s'interroge sur la mission maintenant confiée à Alain Bauer, conseiller spécial de N. Sarkozy, intitulée : « l'évolution des règles et des sanctions disciplinaires, et sur le rôle des familles dans la prévention de la délinquance ». Nous ne pouvons accepter le présupposé que les parents seraient systématiquement défailants et responsables de la délinquance de leurs enfants. Ce n'est pas en stigmatisant les parents que l'on résout leurs difficultés éducatives.

La FSU conteste le traitement de la sécurité des établissements scolaires essentiellement par la voie de dispositifs sécuritaires et répressifs. Ceux-ci ne cessent de montrer leurs échecs, participent à la diffusion d'une représentation négative de la jeunesse et augmentent les difficultés vécues par les élèves et les personnels. Ces amalgames souvent créés par la médiatisation de faits divers sont en complète opposition avec les valeurs éducatives de l'Ecole et avec le développement d'un climat propice aux apprentissages éducatifs.

La diminution du nombre des personnels formés et qualifiés dans les établissements scolaires, ainsi que l'application de réformes engagées par le gouvernement, produisent de l'exclusion et donc de la violence - dont les élèves sont les premières victimes.

La FSU rappelle que c'est par le renforcement des équipes pluri-professionnelles complètes (COP, CPE, Assistants Sociaux, Infirmières, Médecins scolaires, personnels administratifs, personnels techniques, personnels de direction, personnels de Vie Scolaire, ...) que des solutions concrètes et pérennes pourront voir le jour.



FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Lille, le 5 février 2010

La réforme du lycée général et technologique s'est accompagnée d'une modification significative des textes concernant la gouvernance des collèges et des lycées généraux, technologiques et professionnels. Ces textes donnent lieu dans certains établissements à une interprétation qui conduit à un déni de démocratie.

Ainsi le ministère donne pour consigne aux chefs d'établissement de ne pas réunir les Conseils d'Administration (CA) maintenant et de repousser la présentation de la répartition des moyens horaires et son vote au printemps ou en fin d'année scolaire.

Le chef d'établissement pourrait ainsi, sur directive ministérielle, transmettre aux services académiques des propositions de fermeture et de création de postes sans même réunir le CA. Ces propositions ne peuvent être véritablement définies que sur la base de la répartition des moyens par discipline au regard des besoins de l'établissement.

Le prétexte invoqué pour contourner les instances élues est de prendre le temps de la concertation. La Commission Permanente sera convoquée et le CA se prononcera alors que les décisions essentielles seront déjà prises.

Les syndicats SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP, SNUPDEN, SNASUB, UNATOS, SNICS, SNUAS-FP, réunis au congrès FSU condamnent cette interprétation des textes. En aucun cas ces textes ne prévoient de retirer au CA et à ses élus la compétence de donner un avis sur les créations et suppressions de postes ni d'arrêter une première répartition des moyens.

Il y a un besoin de concertation dans les équipes. Ces concertations peuvent et doivent prendre des formes multiples.

Certes, le décret impose l'installation d'un Conseil Pédagogique dans chaque établissement du second degré (du collège aux lycées). Mais quelles que soient la réalité et les modalités de sa mise en place et de son fonctionnement, il ne saurait se substituer aux conseils l'enseignement, à la commission permanente ni au Conseil d'Administration, dont les membres enseignants tirent leur légitimité de leur élection.

Pour les syndicats signataires, la réunion de la Commission Permanente et du Conseil d'Administration est incontournable au regard du respect des textes réglementaires et indispensable au fonctionnement démocratique de l'établissement.

Les syndicats signataires, représentant toutes les catégories de personnels susceptibles d'être membres de droit ou élus au CA, appellent au respect de la démocratie dans les établissements.

Ils appellent à ce que se tiennent comme habituellement, c'est-à-dire au plus vite, une commission permanente et un conseil d'administration sur la répartition des moyens horaires par discipline, et à les tenir de nouveau en fin d'année pour tenir compte des évolutions de la dotation.

Les syndicats de la FSU réunis au Congrès FSU de Lille : SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP (personnels enseignants, de vie scolaire et d'orientation), SNUPDEN (personnels de direction), SNASUB (personnels administratifs), UNATOS (personnels techniques), SNICS (personnels infirmiers), SNUAS-FP (assistants sociaux)

* EPLE : Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (collèges et lycées)

Textes officiels **DECRETS SUR LES EPLE**

Au journal officiel du 28 janvier 2010 est paru le décret n° 2010-99 du 27 janvier 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement. **Tous les textes sont dans le Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010.**



LA FSU APPELLE À SE MOBILISER LE 24 FÉVRIER

Le Congrès national de la FSU réuni à Lille du 1^{er} au 5 février 2010 appelle les personnels de la fonction publique à se mobiliser pour défendre avec l'ensemble des salariés les retraites par répartition, et empêcher toute nouvelle régression.

Les réformes Balladur de 1993, la loi Fillon de 2003, annoncées comme devant sauver le système de retraites par répartition ont au contraire conduit à des dégradations extrêmement fortes en pénalisant lourdement les femmes, les salariés qui ont connu le chômage, la précarité, le temps partiel et en instituant des mécanismes pesant sur le niveau des pensions.

Aujourd'hui, pour l'ensemble des salariés, le gouvernement envisage de reporter l'âge légal de départ à la retraite.

Pour les fonctionnaires, il envisage également de dégrader encore les pensions en supprimant la référence des 6 derniers mois dans le calcul du montant des pensions. **La FSU réaffirme la défense des 37,5 annuités, les 75% et le calcul sur les six derniers mois.**

La FSU, première organisation de la fonction publique,

s'est prononcée dans son congrès contre toute nouvelle dégradation des retraites et pour la défense du code des pensions.

Elle s'oppose à l'alignement des régimes de retraite dont le but est de cautionner la baisse des pensions et celle des retraites pour l'ensemble des salariés.

Pour la FSU, il s'agit de répondre aux revendications des salariés pour obtenir une retraite à taux plein et garantir le départ à 60 ans selon des modalités propres aux différents régimes.

La FSU défend le maintien du niveau de vie des salariés au moment où ils cessent leur activité. Pour cela il faut accroître les moyens de financement des régimes de retraite et privilégier des politiques favorables à l'emploi et aux salaires. Une réforme systémique comme celle étudiée dans le cadre du COR ne répond pas à cette exigence et fait, au contraire, le choix de la baisse des pensions.

La FSU s'engage à tout mettre en œuvre pour mobiliser les fonctionnaires et agents publics et sera à l'initiative pour combattre toute régression dans le public et le privé.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU SNICS-FSU

L'éducation à la sexualité ne s'improvise pas !

Paris, le 03 février 2010

Le SNICS FSU, syndicat national des infirmières conseillères de santé, majoritaire au plan national, se réjouit de la volonté de Madame Roselyne Bachelot et de Monsieur Luc Chatel d'améliorer l'accès à la contraception en France.

Même si l'augmentation des IVG chez les mineures est un véritable sujet de préoccupation, elle s'explique en partie par une extension du droit à l'IVG permis par la loi du 4 juillet 2001 ainsi que par la volonté croissante des jeunes filles de ne pas renoncer à leurs études et de s'insérer dans le monde du travail.

Cependant les conclusions du rapport de l'IGAS montrent la nécessité d'améliorer la prévention des IVG et des grossesses non prévues ce qui suppose d'améliorer l'accès à la contraception et l'éducation à la sexualité.

C'est pourquoi le SNICS est favorable aux deux dispositifs suivants qui sont de nature à améliorer l'accès à la contraception et de diminuer le nombre d'IVG chez les mineures.

D'une part le PASS contraception étendu à tout le territoire peut faciliter la mise en place de la contraception chez les mineures, d'autre part la possibilité donnée aux infirmières de l'éducation nationale de renouveler la contraception orale sous certaines conditions, va permettre d'améliorer le suivi de cette contraception chez les mineures et d'en diminuer significativement les causes d'échec.

Le SNICS a renouvelé ses propositions auprès du cabinet du ministre Luc Chatel pour que soit appliquées ces mesures. **Elles s'intègrent dans une véritable**

politique d'éducation à la sexualité qui ne se réduit pas comme le suppose Monsieur Martin Hirsch à une information par des jeunes pour leurs pairs dans le cadre d'un service civil.

En effet l'éducation à la sexualité passe tout d'abord par des réponses qualitatives apportées par des professionnels de santé à des demandes individuelles, et ce, dans la confidentialité, garantie indispensable pour un domaine qui touche à l'intime.

Le SNICS-FSU rappelle que les infirmières de l'éducation nationale de par leurs missions et leurs obligations au regard de la loi garantissent cette protection.

De plus l'éducation à la sexualité doit intégrer la dimension bio médicale qui apporte des connaissances scientifiques aux adolescents, la dimension psycho affective qui prend en compte l'état du développement psychoaffectif de l'adolescent, la dimension sociale et juridique qui aborde notamment les tabous culturels et religieux.

Comment Mr Hirsch peut imaginer qu'un jeune adulte sans aucune formation, seulement en raison de sa proximité d'âge, soit en capacité de répondre à la complexité du domaine de l'éducation à la sexualité.

Le SNICS-FSU demande au Ministre de l'Education Nationale de ne pas céder à l'improvisation mais de permettre aux infirmières de l'Education nationale, dans le cadre de leurs missions pour la réussite scolaire, de renforcer les réponses dans le domaine de l'éducation à la sexualité et de la contraception.



Le SNUEP-FSU participe à la lettre-pétition au ministre



Monsieur le Ministre,

La loi Fillon de 2005 a institué un « socle commun de connaissances et de compétences » que tous les élèves doivent, en théorie, maîtriser avant de quitter le système éducatif.

L'attestation de la maîtrise de ce socle est prévue sous la forme d'un livret de compétences expérimenté depuis 2 ans, sans réel cadrage et sans bilan officiel. C'est dans cette absence totale de transparence et de débat que vous cherchez à imposer dans la note de service n° 2009-128 du 13 juillet 2009 (BO du 29 octobre) la tenue du livret de compétences dès la rentrée 2009. Pourtant l'arrêté relatif aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet (DNB) ne prévoit sa prise en compte que pour la session 2011.

Cette situation n'est pas acceptable car votre ministère n'a apporté aucune réponse satisfaisante aux nombreux problèmes soulevés depuis le départ tant sur le fond que sur la forme.

Ainsi sur le fond :

- le passage à un enseignement construit autour de compétences pose de redoutables problèmes pédagogiques et éducatifs, didactiques et d'évaluation qui n'ont jamais été valablement réfléchis ni débattus avec la profession.
- l'attestation remise à l'élève et à ses parents en fin de scolarité ne leur permettra pas d'apprécier ce qui est véritablement maîtrisé puisque la validation des items à l'intérieur de chaque domaine est globale ;
- il n'est ni juste ni cohérent d'évaluer la maîtrise du socle en commençant par une classe d'examen (la classe de 3ème) pour des élèves qui n'ont pas été confrontés à l'approche par compétences durant leur scolarité et avec des enseignants qui n'ont pas été spécifiquement formés à cela ;

Sur la conception même du livret :

- bon nombre d'items renvoient à des « compétences » très générales et très vastes : sur quels objets portent-elles ? quel est le niveau réellement requis de l'élève ? ;
- la pertinence d'autres items est contestable parce qu'ils renvoient au jugement de la personne même de l'élève ;
- la plupart des domaines sont constitués d'items très disparates et de difficultés diverses : où placer le curseur pour définir si le domaine est maîtrisé ou non ? ;
- une évaluation binaire (oui/non) n'est pas à même de rendre compte valablement du niveau d'un élève ;
- les interrogations sur les modalités d'évaluation restent entières : à quel moment une compétence est-elle considérée comme acquise ? Comment valider des compétences qui ne font pas l'objet d'un enseignement prévu par les programmes ? Comment trancher lorsqu'une compétence se situe au carrefour de plusieurs disciplines ?

Comment articuler la maîtrise du socle avec le reste des programmes ?

- quel sens donner au caractère national du DNB quand chaque établissement est invité à établir ses propres règles de validation du livret ?

Par ailleurs, la charge de travail des enseignants, et notamment des professeurs principaux, des CPE et des Copsy serait considérablement alourdie et aucun temps de concertation n'est prévu alors que de nombreux items concernent plusieurs disciplines ou personnels différents.

Nous n'hésitons pas à consacrer du temps, à donner de nous-mêmes pour la réussite de nos élèves mais nous refusons de nous prêter à ce qui ne peut que donner lieu à une mascarade d'évaluation, à l'instar du B2i et du niveau A2 pour lesquels vous n'avez pas non plus jugé bon de dresser un bilan. La validation de ces deux piliers du socle a pourtant mis en évidence que l'administration s'intéressait moins aux acquis réels des élèves qu'à l'affichage de résultats qui « collent » aux objectifs assignés aux établissements dans le cadre de leur contrat d'objectifs, allant jusqu'à exercer des pressions sur bon nombre d'entre nous pour revoir notre évaluation.

Nous ne voulons pas d'une évaluation incessante de nos élèves qui se substituerait à la construction patiente de savoirs solides et formateurs et à un travail réellement éducatif. En outre, le socle commun induit un tri des élèves selon qu'ils seraient jugés a priori aptes à poursuivre des études après le collège ou qu'ils devraient se contenter du socle.

Une telle évolution du collège, qui se traduirait par une transformation radicale de nos métiers et de nos conditions d'exercice, n'est pas de nature à répondre aux problèmes que rencontre le collège aujourd'hui. L'expérience des pays qui ont fait le choix d'un enseignement par compétences n'a d'ailleurs pas permis de conclure qu'il apportait des réponses pertinentes à la difficulté scolaire (on note un recul de la maîtrise du français au Québec, par exemple).

Pour toutes ces raisons, nous vous informons solennellement, Monsieur le Ministre, que nous ne renseignerons pas le livret de compétences ou que nous apportons notre soutien aux collègues directement concernés qui refuseront de le faire.

Nous vous demandons d'initier un débat approfondi au sein de la communauté éducative qui pourrait s'appuyer sur le bilan des expérimentations menées jusqu'ici en France comme à l'étranger et les travaux pour le moins contradictoires de nombreux chercheurs.

L'avenir du système éducatif et de la jeunesse mérite mieux que la marche forcée et l'opacité qui nous sont imposées depuis 2 ans.

<http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=16&signe=oui>



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°132

La formation des enseignants : un investissement pour l'avenir !

Améliorer la formation professionnelle, disciplinaire et pédagogique des enseignants est déterminant pour faire réussir tous les élèves.

Or, la réforme imposée par le gouvernement va la sacrifier ! Le service public d'éducation sera durablement affaibli.

Les universités, les associations de parents d'élèves, d'enseignants et d'étudiants sont unanimes pour demander l'abandon de cette réforme-là.

Avec eux, nous souhaitons l'ouverture d'une réelle négociation pour concevoir une formation professionnelle universitaire de qualité, permettant de recruter les enseignants fonctionnaires dont l'Education Nationale a besoin.

Nous, citoyens, parents, étudiants, enseignants, élus... ensemble nous voulons que le gouvernement considère la formation des enseignants non comme un fardeau pour le budget de la nation mais comme un investissement pour l'avenir !

C'est pourquoi, nous lui demandons d'entendre nos voix : abandonnez cette réforme ; ouvrez des négociations !

Signez en ligne :

<http://www.100000voixpourlaformation.org/>

ou signez et faites signer sur papier :

Nom	Prénom	Qualité	Ville	Signature

• Pour comptabiliser les voix, envoi du nombre recueilli à : contact@100000voixpourlaformation.org

• Envoi des pétitions papier à : Claire Pontais, SNEP, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS



Le cyclone en Polynésie empêche les écrits

Les épreuves écrites des concours internes de recrutement des professeurs de lycée professionnel et de recrutement des professeurs de l'enseignement technique sont reportées.

Les épreuves écrites d'admissibilité des concours de recrutement internes des :

- CAPET de sciences et techniques médico-sociales
- CAPET de technologie
- CAPLP de langues vivantes-lettres
- CAPLP de lettres-histoire
- CAPLP de mathématiques-sciences physiques

sont reportées du jeudi 4 février au jeudi 25 mars en raison de l'alerte cyclonique rouge décrétée sur le territoire polynésien.

Le bénéfice des épreuves subies le mercredi 3 février par les candidats au CAPLP interne sera conservé.

Les 4 700 candidats inscrits à ces concours recevront une nouvelle convocation des services académiques des examens et concours très prochainement.

Réunion DGRH du mardi 26 janvier 2010

Le grand flou sur les CHSCT

Une Délégation FSU emmenée par Gérard Aschieri FSU, avec Anne Ferray (SNES), Sophie Dusquesne (SNEP), Nicolas Duveau (SNUEP) a été reçue au ministère de l'Éducation Nationale sur la question de la mise en application de l'accord sur la CHSCT. La discussion a porté sur :

1/ **la mise en place des CHSCT** dans les académies, départements, localement avec la problématique des EPLE ; la formation des représentants et personnels membres du CHSCT a été abordée.

2/ **la médecine de prévention** : il sera fait une campagne de recrutement de médecin prévention avec recrutement et la FSU demande s'il peut être effectué un pré-recrutement en fac de médecine (allocations étude...). Le MEN étudie la possibilité d'associer les médecins de prévention (MGEN ?) pour effectuer des visites quinquennales.

3/ **la formation de l'encadrement**

4/ **le dysfonctionnement des comités médicaux**, réformés depuis les décret et circulaire 2008. Le MEN fera une circulaire aux recteurs pour souligner l'importance des postes en allègement horaires et/ou adapté (doublé depuis 2ans) : PACD et PALD.

5/ **le développement d'une politique de prévention et de suivi des risques psycho sociaux.**

La FSU a rappelé l'importance de faire vivre cette CHSCT mais un grand nombre d'efforts devront être effectués de la part de l'administration pour expliquer et former les administratifs qui gèrent le dossier.

La DGRH précise qu'un grand nombre d'annonce et leurs mises en œuvre sont conditionnés par le « pacte de carrière » : celui-ci sera l'effet d'annonce du ministre en février.

Encore une fois le ministère ne nous donne aucune info concrète et attend les choix et arbitrage du ministre.

Le SNUEP et la FSU défendent un véritable politique de suivi médical et de prévention médicale. Ils restent vigilants sur ce dossier important.

SOMMAIRE du SNUEP Infos 132

Pour une action nationale interprofessionnelle la plus large possible PP. 1 et 2 - Pour des mesures éducatives et le renforcement des équipes pluri-professionnelles P. 3 - Appel aux personnels travaillant dans les EPLE : faire vivre la démocratie dans les établissements scolaires P. 4 - Retraites : la FSU appelle à se mobiliser le 24 février - L'éducation à la sexualité ne s'improvise pas ! P. 5 - Livrets de compétences du socle commun : le SNUEP-FSU participe à la lettre-pétition au ministre P. 6 - 100000 voix pour la formation ! La formation des enseignants : un investissement pour l'avenir P. 7 - Report de certaines épreuves écrites des concours de PLP : le cyclone en polynésie empêche les écrits - Réunion DGRH du mardi 26 janvier 2010 : le grand flou sur les CHSCT P. 8

